

Le guide de l'autopartage B2B



L'autopartage en quelques mots



30%
d'économie sur
le budget flotte
automobile

Durant la dernière décennie, la répartition de la population urbaine mondiale est passée de 25% à 50%. Dans 25 ans, il y'aura 9 milliards de personnes qui cohabiteront en milieu urbain, soit plus de la population mondiale totale d'aujourd'hui. En 2005, près de 890 millions de véhicules parcouraient la planète. En 2007, le milliard était dépassé. **Aujourd'hui, la voiture individuelle, inexploitée 95 % du temps, est la règle pour les déplacements urbains, périurbains ou de longue distance.** Sommes-nous condamnés à subir ce paradoxe ? Bien sûr que non, il existe une solution : l'autopartage. Plutôt que de disposer d'un véhicule individuel restant l'essentiel de son temps à l'arrêt, le membre d'un service d'autopartage se voit utiliser un véhicule selon sa convenance en fonction de ses besoins.



**Réduction des
frais hors-flotte**

Différentes études menées par l'Université de Berkeley en Californie démontrent qu'1 véhicule en autopartage permet de retirer 11 véhicules personnels de la circulation. Selon Kevin Campbell, directeur du parc automobile de la ville de Chicago, cette dernière a réalisé des économies considérables en passant à l'autopartage. Sa flotte est passée de 1000 à 650 véhicules depuis la mise en place du système. Au final, Chicago a réalisé plus de 7 millions de dollars d'économie depuis le 1^{er} janvier 2011. Qu'attendons-nous ?



**Diminution de
l'empreinte
carbone**

Ce modèle fonctionne aussi en B2B. Permettant une réduction de 30% du coût global d'un parc automobile, l'autopartage pour entreprises représente une solution économique, durable et efficace. Ainsi, le célèbre cabinet Frost & Sullivan estime que d'ici 2020, 80 000 véhicules devraient fonctionner en autopartage dans les entreprises en Europe. **Le nombre d'entreprises Européennes intégrant un service d'autopartage pour leurs employés passera alors de 200 en 2013 à 4000 d'ici 2020.**





Sommaire

Les quatre bénéfices de ce service

Analyser le taux d'utilisation

Identifier un protocole de management adapté

- Définir ses critères de sélection
- Sélectionner le mode d'autopartage adéquat
- Choisir le mode d'accès au véhicule

Adapter sa flotte automobile

- Estimer le bon nombre de véhicules
- Mise en place de véhicules électriques

Faire connaître son service d'autopartage

- Communication interne
- Expérience utilisateur
- Gamification

Réfléchir aux évolutions demain

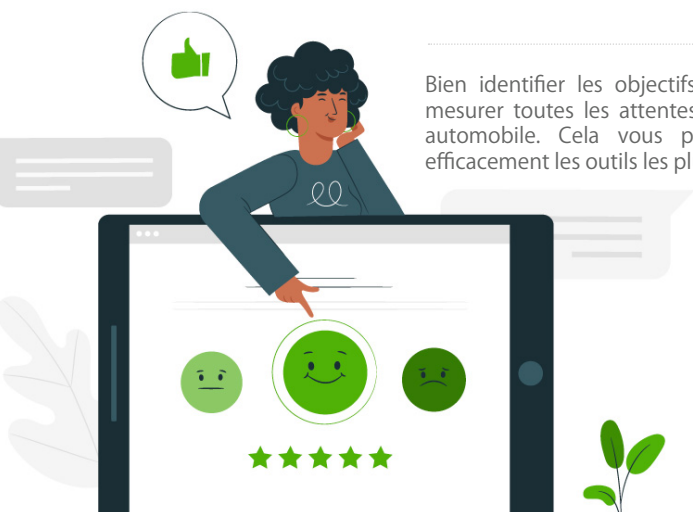
- Un accompagnement personnalisé
- Un lien constant avec nos clients

Les quatre bénéfices de ce service

Dans le cadre de la mise en place d'un service d'autopartage, il est primordial de saisir l'importance de votre problématique initiale. En effet, l'établissement d'un plan d'action en fonction de la stratégie globale de votre gestion de flotte est la base de toute réflexion. Ainsi, les quatre raisons principales de se lancer dans cette aventure sont :

- 1. Réaliser de manière significative des économies sur son budget flotte automobile.**
- 2. Améliorer l'accessibilité de ses services de mobilité par le biais de véhicules en libre-service.**
- 3. Permettre l'utilisation des véhicules d'entreprise le soir et le week-end.**
- 4. Réduire l'empreinte carbone de son entreprise dans le cadre de sa politique RSE.**

Bien identifier les objectifs de votre démarche permet de mesurer toutes les attentes liées à la gestion de votre parc automobile. Cela vous permettra également de choisir efficacement les outils les plus adaptés à votre problématique.



Analyser le taux d'utilisation

Analyser le cycle d'utilisation des véhicules en pool est un moyen intéressant de comprendre l'efficacité de votre parc automobile. Nous vous proposons une méthode simple permettant de calculer le pourcentage d'utilisation des véhicules en fonction de leur typologie. **Afin de mesurer ce pourcentage, il suffit simplement de mesurer le temps de déplacement de vos véhicules par jour rapporté aux horaires de votre entreprise.** Par exemple, si votre entreprise possède des voitures thermiques roulant en moyenne 1h/jour sur une base de 8 heures ouvrables : le taux d'utilisation sera alors de 12,5%.

Dans le cadre de votre réflexion concernant l'implantation d'un service d'autopartage B2B, il est important de connaître cette donnée afin de pouvoir identifier la viabilité du projet. Il est estimé qu'un véhicule d'entreprise est en moyenne à l'arrêt plus de 95% du temps.

Afin de pouvoir faciliter vos études avant tout lancement de service, nous proposons divers outils pour diagnostiquer l'utilisation de votre parc en amont et ainsi vous proposer la meilleure solution d'autopartage possible. Cela peut passer par une calculatrice de coûts, un pré-diagnostic réalisé à partir de vos données de flottes actuelles ou encore un reporting plus poussé réalisé par notre équipe de Data Science avec des recommandations précises.



L'augmentation du taux d'utilisation de vos véhicules est le véritable paradigme de l'autopartage en entreprise. De plus, il est possible d'optimiser au maximum l'utilisation de votre flotte en mettant à disposition de vos salariés votre flotte automobile durant les soirées et les week-ends !

Identifier un protocole de management adapté

Dans cette partie, nous allons nous pencher sur les différentes variables à prendre en compte en fonction de votre parc automobile. Premièrement, il vous faut bien sélectionner les véhicules à partager.



Définir ses critères de sélection de véhicules

Chaque entreprise possède un existant propre et demande une réelle analyse concernant la sélection des véhicules à partager.

En déployant les bons véhicules en autopartage aux bons endroits de votre parc automobile, vous pouvez accroître de manière significative son efficience tout en garantissant un service de qualité.

Déterminer des critères de sélection basés sur la typologie des véhicules, l'usage ou encore une segmentation par services vous permettra de planifier efficacement la mise en place du système d'autopartage.



Sélectionner le système d'autopartage adéquat

La taille de votre parc automobile, votre budget et les besoins d'accessibilité vous permettent de penser le système d'autopartage répondant au mieux à votre problématique.

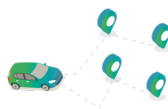


Les différents modes d'autopartage

Boucle retour



One Way



Free Floating



Avantages

- Gestion facilitée
- Véhicules disponibles
- Réservation sûre

- Pratique
- Réseau de stations dédiées
- Réservation sûre

- Accès 24/7
- Parcours simplifié pour les utilisateurs

Contraintes

- Limité

- Gestion aléatoire
- Disponibilité aléatoire

- Gestion difficile
- Besoin de rapatriement

La technologie sur-mesure de Mobility Tech Green permet d'envisager toutes les formes d'autopartage pour votre parc automobile. Elle comprend une plateforme de réservation pour vos salariés ainsi qu'un système de gestion de flotte pour vos administrateurs.

Choisir le mode d'accès aux véhicules

Comme le choix du mode d'autopartage, la façon d'accéder aux véhicules est importante. Le tableau ci-dessous vous permet d'explorer les différentes manières d'aborder le sujet.



Les modes d'accès aux véhicules

Badge d'accès



Smartphone (NFC)



Application mobile



Avantages

- Accès intuitif
- Accessible à tous
- Configuration facile
- Pas de connexion

- Déjà disponible
- Parcours utilisateur simple
- Facile à installer
- Inscription facile

- Évolutif
- Approche globale
- Multi-connectivité
- Aspect ludique

Contraintes

- Peu évolutif
- Risque de perte

- Plus limité
- Peu démocratisé

- Connexion
- Coûteux

Mobility Tech Green vous accompagne dans votre réflexion en prenant en compte l'ensemble des critères constituant votre problématique. Nous étudions avec vous l'infrastructure existante ainsi que votre parc mobile afin de vous guider vers le bon choix.

Adapter sa flotte automobile

Après avoir identifié vos besoins et modélisé vos véritables attentes concernant la mise en place d'un service d'autopartage dans votre entreprise, il est maintenant temps d'estimer le nombre de véhicules à équiper en autopartage.



Estimer le bon nombre de véhicules

Le système de gestion de flotte automobile développé par Mobility Tech Green vous permet de visualiser facilement le VUHP !

Afin de déterminer le bon nombre de véhicules à placer en libre-service, il existe une méthode simple basée sur le calcul du nombre de véhicules utilisés aux heures de pointe : VUHP.

Le nombre de véhicules utilisés aux heures de pointe est le nombre maximum de véhicules utilisés simultanément durant les périodes les plus actives. Afin de mesurer le VUHP, utilisez les données émises par votre système de gestion de flotte ou comptez sur le terrain le nombre de véhicules manquants en fonction des horaires.

Cette méthode vous permet tout simplement d'analyser vos différents parkings afin de pouvoir quantifier les besoins en mobilité de chaque situation. Il est important de comprendre qu'il existe principalement 3 formes d'adaptation en fonction de ces besoins. La première est de disposer une flotte de véhicules en autopartage tout en garantissant un nombre de véhicules largement plus important que le nombre de réservations. Le deuxième cas de figure consiste à ajuster la flotte de véhicules en autopartage au niveau du nombre de réservations le plus élevé dans la journée. Cette configuration confère un retour sur investissement plus élevé tout en garantissant le même volume de déplacements.

Enfin, il existe aussi des entités qui souhaitent mettre en place un nombre de véhicules inférieur au nombre de réservations. Cette opération vise à maximiser le retour sur investissement mais risque d'engendrer une insatisfaction des salariés !

Les schémas ci-dessous permettent d'identifier les horaires et jours d'usage les plus récurrents ainsi que le nombre de réservations effectuées sur les différents modèles de véhicules par jour pour observer s'il y a saturation sur le parc ou non.



On peut donc observer les pics d'usage et quantifier la valeur VUHP de la flotte. À travers le second graphique on peut également observer que le nombre total de véhicules proposés est beaucoup trop élevé par rapport à la demande et qu'un ajustement de la taille de la flotte est nécessaire.

Ajuster le nombre de véhicules en fonction de la demande est un élément crucial dans le déploiement de votre mobilité d'entreprise. Nous ne pouvons que vous préconiser de réaliser une synthèse entre la réduction des véhicules mis en place et les besoins de vos salariés.

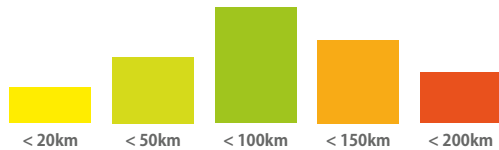
Il est effectivement très difficile de faire adhérer un employé à votre solution si ce dernier a eu la mauvaise surprise de ne pouvoir accéder au service d'autopartage.



Mise en place de véhicules électriques

Les solutions d'autopartage développées par Mobility Tech Green s'adaptent à toutes les typologies de véhicules et disposent d'alertes spécifiques pour les modèles électriques.

La mise en place de véhicules électriques couplée à un système d'autopartage constitue aujourd'hui le meilleur moyen d'appliquer la politique RSE de votre entreprise dans le cadre de la réduction de son empreinte carbone. Étant donné l'autonomie des VE oscillant entre 100 et 150km en moyenne, il est important d'adapter la mise à disposition de ces véhicules selon les besoins :



En intégrant un véhicule électrique ou hybride dans votre flotte automobile, vous serez amené à installer une ou plusieurs bornes de recharge. A ce titre, vous pourrez aussi proposer la recharge sur le lieu de travail de véhicules appartenant aux salariés. Cette prise en charge est exonérée de cotisations et contributions sociales dans la limite de 200€ par an et par salarié. Il existe 2 types d'exonération de la taxe sur les véhicules de société qui concernent les véhicules propres :

- Une exonération totale pour les voitures électriques et hybrides rechargeables. Les véhicules émettant moins de 50g de CO₂/km, les voitures électriques mais aussi les hybrides rechargeables sont totalement exonérés de la TVS.
- Une exonération partielle pour les voitures hybrides. Les véhicules hybrides émettant moins de 110g de CO₂/km bénéficient d'une exonération sur les 8 premiers trimestres.



Faire connaître son service d'autopartage

On est là pour vous ! Notre programme d'accompagnement Carebox™ accompagne votre entreprise dans sa conduite du changement.

En savoir plus

Il est primordial pour le succès de votre futur service de mobilité 2.0 de bien communiquer en interne sur son implantation. Ceci permet d'augmenter de manière significative son taux d'utilisation, et donc, votre retour sur investissement.

Cette section va cette fois-ci exposer différentes stratégies permettant d'accroître la notoriété de votre service en interne, d'optimiser le taux d'engagement et enfin, de mettre en place une véritable stratégie de fidélisation vis-à-vis du service.



Communication interne

Comprendre la communication interne, c'est appréhender tous les services qu'elle peut rendre, particulièrement en tant qu'outil de motivation des salariés qu'elle que soit la taille de l'entreprise. **Il est important de prendre en compte l'entièreté du cycle de vie de votre programme d'autopartage.** En effet, afin de maximiser le taux d'utilisation dès les premiers jours de mise en place, le jour de lancement du service doit être connu de vos salariés. Ainsi, très fréquemment, le plan de communication interne des entreprises ayant un service d'autopartage se définit selon trois phases :

- **Période Teasing** : Afin de présenter votre service et susciter son intérêt, il est conseillé de communiquer sur l'autopartage en annonçant via mailing, newsletter ou conférence plénière le nouveau système de mobilité.
- **Période Dday** : La présentation le jour j de votre système d'autopartage avec formateurs et véhicules à disposition est un élément clé dans la réussite de votre projet. Cette étape permet de passer la barrière de l'appréhension du changement et de démontrer la pertinence du système. Une vidéo expliquant le parcours utilisateur est un atout majeur tant elle permet d'éviter les écueils dus à l'usage.



Parcours utilisateur en vidéo

- **Période Incentive** : Un lancement avec succès est une chose, entretenir cet élan en est une autre. Il vous faut désormais mettre en place différentes stratégies permettant de faire vivre votre système d'autopartage et d'inciter vos salariés à l'utiliser dans le cadre de leurs déplacements professionnels et personnels.



Expérience utilisateur

L'expérience utilisateur est un élément déterminant dans le cadre de votre service d'autopartage. **L'expérience doit être simple, ludique et efficace** ! Pour ce faire, vous devez prendre en considération différents éléments :

1) Gardez les véhicules en autopartage dans un état impeccable



Les voitures doivent être ainsi nettoyées toutes les 10 heures d'utilisation ou 2 fois par mois.

2) Répondez de manière précise à la demande de mobilité

Il n'existe plus mauvaise presse qu'un utilisateur frustré. Avec le back-office permettant une gestion de flotte de vos véhicules, nos offres d'autopartage vous alertent en cas de défaillance système. Un call-center utilisateur est aussi disponible.



3) Un parcours utilisateur simple

La réservation d'un véhicule en autopartage et son utilisation se doivent d'être intuitifs. Ainsi, fluidifier le parcours utilisateur et assurer une véritable formation améliorent le taux de satisfaction.

4) Un support client efficace

La mise en place d'un call-center utilisateur est indispensable dans le cadre d'un service de mobilité. Insérez dans le véhicule un livret présentant les différentes étapes d'utilisation ainsi que les questions les plus fréquentes est gage de réassurance.



Gamification

Rendre ludique l'expérience de l'autopartage en entreprise permet de faire adhérer le programme à l'ensemble de vos salariés et de créer une véritable cohésion de groupe. Parmi les nombreux outils existants, la gamification est une des méthodes phares.

Ainsi, créer une compétition interne récompensant les meilleurs conducteurs en termes d'éco-conduite est une stratégie qui conduira une réelle adhésion à l'entreprise. Permettre aux salariés de créer un groupe sur le réseau social d'entreprise et de s'échanger des liens est un excellent moyen de rendre le contenu viral.

Enfin, encourager la fidélité au programme en récompensant les meilleurs conducteurs créera de véritables ambassadeurs de l'autopartage.



Réfléchir aux évolutions de demain

Rationaliser son parc automobile est une stratégie de réduction des coûts très intéressante. Mais il est possible d'aller encore plus loin. En effet, dans le cadre de la mise en place d'un service d'autopartage pour votre entreprise, Mobility Tech Green vous assigne un Customer Success Manager, qui vous accompagnera de manière personnalisée sur l'ensemble de votre problématique.

A ce titre, il sera possible pour vous d'obtenir de nombreux conseils et indicateurs clés de performance afin de monitorer l'ensemble de votre parc et de réaliser un ajustement en temps réel de vos besoins de mobilité.



Un lien constant avec nos clients

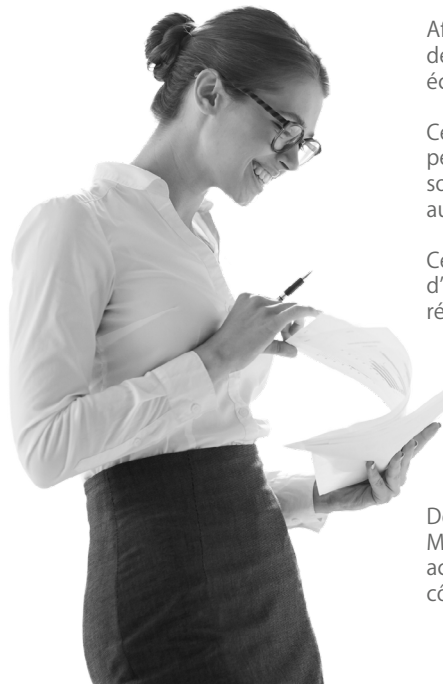
Afin d'impliquer de manière active nos clients dans l'évolution de nos produits, nous mettons en place différents moyens pour échanger.

Cela passe par un **centre d'aide en ligne**, sur lequel les clients peuvent découvrir chaque mois les évolutions de notre solution, à travers un magazine mensuel (#InsideMobility) mais aussi des conférences en ligne dédiées (Mobility Classrooms).

Ces dernières sont toujours l'occasion de recueillir des retours d'expérience de la part d'usagers afin de faire avancer nos réflexions produits en concordance avec leurs besoins réels.

Nous organisons aussi des rendez-vous physiques. Ce fut le cas en septembre 2018 avec notre événement **Mobility & Co**, destiné à présenter notre roadmap innovation sur trois ans à nos clients et partenaires.

Depuis, nous avons organisé différents focus groups, les Mobility Meetups, où là aussi il s'agit de faire participer activement nos clients afin qu'ils deviennent acteurs, à nos côtés, de la mobilité professionnelle de demain.





**Je souhaite être
contacté par un
conseiller**

En conclusion

Vous disposez maintenant de tous les outils nécessaires à la réussite de votre projet d'autopartage. N'hésitez pas à contacter directement un de nos experts afin d'accompagner votre réflexion dans sa globalité !

À propos de Mobility Tech Green

Avec plus de 12 années d'expérience sur le secteur de l'autopartage B2B et 150 000 utilisateurs de nos solutions, nous commercialisons différentes offres d'autopartage permettant de réelles économies pour les entreprises et les collectivités, alliées à une réduction efficace des émissions de CO2. Nous sommes aujourd'hui à l'avant-garde d'une nouvelle vision de la mobilité, d'un nouveau monde. Au croisement de la voiture connectée, des villes intelligentes et de la consommation collaborative, Mobility Tech Green répond aux véritables enjeux du 21ème siècle par l'innovation technologique.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



Mobility Tech Green

3 rue René Dumont, Bâtiment Energis 2 Porte A 35700 Rennes
Tour First Espace Kwerk, 1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie

02 23 27 52 52
communication@mobilitytechgreen.com
www.mobilitytechgreen.com